

# ► La lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

“The West African Protected Areas Newsletter”



N°47  
Novembre 2011



**En cours : formations du Papaco en gestion des aires protégées**



## 1. Diplôme d'Université sur le Renforcement des Compétences en Gestion des AP

La deuxième édition du Diplôme d'Université sur le Renforcement des Compétences en Gestion des Aires Protégées (DU RC-GAP), organisée par le Papaco en collaboration avec l'Université Senghor, a débuté le 10 octobre 2011 à Ouagadougou (Burkina Faso). Elle prendra fin le 2 décembre 2011.

Cette formation s'adresse aux gestionnaires des aires protégées (et à leurs partenaires, scientifiques, ONGs, privés...). Les outils de planification, de suivi évaluation, les méthodes de concertation et les normes juridiques ou techniques étant généralement méconnus de la plupart des gestionnaires des aires protégées, cette formation a pour but de les doter d'outils, et de compétences techniques spécifiques pour améliorer leurs modes de gestion des parcs et inscrire leur action dans la durabilité.

La formation actuellement en cours regroupe de jeunes acteurs (gestionnaires d'aires protégées, cadres d'ONG environnementales, etc.) venus du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Burkina Faso, du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée, et du Togo.

L'ensemble de la formation est structuré en modules de cinq jours qui associent des cours théoriques et une sortie de terrain pour une mise en application des différents outils qui seront acquis.

Les modules de formation sont les suivants :

- Module 1 : politiques de conservation et problématique de la gestion des aires protégées
- Module 2 : Evaluation et planification de la gestion des aires protégées
- Module 3 : Gestion participatives et aménagement du territoire
- Module 4 : Ecologie des écosystèmes tropicaux et notions de biologie de la conservation
- Module 5 : Suivi écologique, techniques d'inventaires faunistiques et notions de SIG
- Module 6 : Sortie de terrain et traitement de données
- Module 7 : Droit de l'environnement et développement durable en Afrique
- Module 8 : Economie de l'environnement

La reconnaissance de ces qualifications sera sanctionnée par un Diplôme d'Université, délivré par l'Université Senghor d'Alexandrie.

Une nouvelle édition de cette formation de huit semaines est prévue du 6 février au 30 mars 2012. Les inscriptions sont actuellement ouvertes sur le site [www.usenghor-francophonie.org](http://www.usenghor-francophonie.org)

## 2. Master international en gestion des aires protégées

L'objectif de l'Université Senghor d'Alexandrie est de former des cadres pour le développement africain dans quatre domaines principaux à savoir : la santé, la culture, l'administration / gestion et l'environnement. En plus de la spécialité « Gestion de l'environnement », le Master en Développement propose également à l'occasion de cette rentrée académique, la spécialité « Gestion des aires protégées ». En effet, compte tenu de l'importance des espaces protégés en Afrique, et de toutes les questions qui s'y rapportent, l'Université Senghor a souhaité développer son offre de formation à travers une spécialité



dédiée à la gestion de ces espaces, en partenariat avec l'UICN-Papaco.

Le Master a commencé le 18 septembre 2011, date de la rentrée universitaire 2011-2012. Cette année, la promotion Master du Département Environnement compte 45 étudiants dont 17 sont inscrits à la spécialité « Gestion des aires protégées », venus du Burkina Faso, du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la République démocratique du Congo et du Sénégal.

La première année (master 1) consistera en une formation « généraliste » (enjeux environnementaux et de développement, économie de l'environnement, droit de l'environnement, relations internationales, écologie générale, anglais, informatique, conduite de projets, outils de gestion, évaluations environnementales...) qui s'achève par un stage de 10 semaines en situation professionnelle. La seconde année de Master (M2) concernera la spécialisation sur les aires protégées (Politiques et stratégies de conservation/gestion des AP, foresterie, décentralisation, éducation environnementale, outils de gestion des AP, financement, efficacité, valorisation...) et se terminera par la soutenance du mémoire de stage. Le programme prévisionnel du master est indiqué ci-après.

|  |   |
|--|---|
| Semestre 1   | <b>Compréhension et enjeux du développement 1</b>                                 |
|  | Francophonie et mondialisation  |
|  | Théories et pratiques du développement  |
|  | Approche interdisciplinaire du développement                                      |
|  | Introduction à la conception et à la gestion de projet                            |
|  | <b>Certificat Informatique &amp; Internet</b>                                     |
|  | <b>Anglais</b>  |
|  | <b>Conceptualisation du projet professionnel</b>                                  |
|  | <b>Economie de l'environnement</b>  |
|  | Introduction à la science économique (micro et macro)                             |
|  | Economie et politiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement |
|  | <b>Droit de l'environnement et relations internationales</b>                      |
|  | Droit de l'environnement  |
|  | Protection de l'environnement et relations internationales                        |
| <b>Ecologie appliquée et écologie industrielle</b>     |   |
| Eléments d'écologie appliquée                          |   |
| Ecologie industrielle                                  |   |
| Semestre 2   | <b>Compréhension et enjeux du développement</b>                                   |
|  | Etat de droit, démocratie et développement  |
|  | Connaissance de l'entreprise  |
|  | Financement du développement  |
|  | <b>Outils pratiques pour la gestion de l'environnement</b>                        |
|  | Géomatique appliquée à l'environnement  |
|  | Méthodes statistiques pour la gestion de l'environnement                          |
|  | <b>Evaluation environnementale</b>  |
|  | Evaluation des impacts environnementaux (des projets et programmes)               |
|  | Management environnemental des entreprises  |
| <b>Stage professionnel (10 semaines) et Grand Oral</b> |   |
| Semestre 3   | <b>Aires protégées et agro-foresterie</b>   |
|  | Aires protégées   |
|  | Agriculture durable et agro-foresterie  |
|  | <b>Politiques et stratégies de gestion des aires protégées</b>                    |
|  | Politiques de conservation et de gestion des aires protégées en Afrique           |
|  | Efficacité de la gestion des aires protégées en Afrique                           |
|  | Plan de gestion et suivi-évaluation des aires protégées                           |
|  | <b>Outils de gestion des aires protégées</b>                                      |
|  | Suivi écologique et techniques d'inventaires                                      |

|   |  |
|---|--|
| Semestre 4                                | Financement durable de la gestion des AP                           |
|   | Valorisation éco-touristique des AP                                |
|   | <b>Elaboration du mémoire et séminaires</b>                        |
|   | <b>Gestion décentralisée et participative de l'environnement 9</b> |
|   | Décentralisation et gestion de l'environnement                     |
|   | Ressources, écosystèmes et sociétés                                |
|   | Aménagement du territoire et urbanisation                          |
|   | <b>Education relative à l'environnement et marketing social 6</b>  |
|   | Marketing social en environnement                                  |
|   | Education relative à l'environnement                               |
|   | <b>Unité interdisciplinaire à options</b>                          |
| <b>Rédaction de Mémoire et soutenance</b> |  |

Plus d'informations sur :

[www.usenghor-francophonie.org](http://www.usenghor-francophonie.org)

## La troisième phase du Programme de Petites Initiatives (PPI) est désormais lancée

Financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), le PPI a pour objectif global de renforcer la contribution de la société civile d'Afrique Centrale, d'Afrique de l'Ouest et de Madagascar à la préservation de l'environnement mondial, à travers le soutien de projets de petite taille mis en œuvre par des acteurs locaux.



Lors des deux premières phases du programme (2005-2010), 105 projets ont été et sont toujours appuyés. Une évaluation, menée au début d'année 2011, a permis de confirmer l'intérêt du programme en matière de mise en place d'actions concrètes pour la conservation locale de la biodiversité, justifiant ainsi la décision de démarrer une troisième phase dès la rentrée 2011.

Une quarantaine de nouveaux projets seront financés au cours des deux prochaines années. Les thématiques éligibles sur la troisième phase restent la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Des nouveautés importantes sont à signaler pour cette troisième phase :

- **La simplification du dossier de demande de subvention et de la procédure** : afin de réduire le temps investi par chaque porteur de projet dans la formulation de son dossier, une première **analyse des projets se fera sur la base d'une fiche-résumé d'environ 3 pages (téléchargeable sur le site du FFEM, à l'adresse suivante [www.ffem.fr](http://www.ffem.fr))**.

La réception des fiches-résumé s'effectuera de façon continue : il est ainsi possible de transmettre ces fiches à tout moment de l'année à l'adresse [ppi@uicn.fr](mailto:ppi@uicn.fr).

Sur la base de ces dernières, le Comité Français de l'UICN invitera alors les porteurs des projets qu'il

estime être les meilleurs à rédiger un dossier complet de demande de subvention qui sera soumis et analysé en comité de sélection. Trois comités se réuniront à Paris en janvier 2012, octobre 2012 et avril 2013.

- **Le ciblage géographique** : cinq pays sont visés prioritairement au cours de cette troisième phase : le Burkina Faso, le Ghana et le Togo pour l'Afrique de l'Ouest, le Cameroun et la République Démocratique

16 projets pourront par ailleurs être soutenus dans les 21 autres pays éligibles (dont la liste complète est précisée dans le règlement de concours).

- **Le renforcement des capacités** : ce volet du programme sera mis en œuvre par l'UICN-Papaco.

Un appui pourra être apporté à la formulation des dossiers complets de demande de subvention des projets pré-sélectionnés et situés dans les 5 pays prioritaires. Un appui individualisé sera également apporté aux porteurs de projets sur la gestion de leur projet, leur mise en œuvre et leur suivi, et ce à travers des rencontres régulières avec les deux chargés de mission de l'UICN-Papaco qui sont recrutés dans le cadre de ce projet, ou avec des consultants spécialisés.

Outre cet appui direct, des ateliers de formation, d'échange d'expériences et de capitalisation seront également régulièrement organisés dans les deux sous-régions.

Les fiches-résumé à transmettre au Comité Français de l'UICN, le règlement complet du concours ainsi que les informations relatives aux différents appels à projets sont disponibles sur le site du FFEM ([www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)).

## Promouvoir la participation communautaire à REDD+ au Ghana à travers des approches de gestion communautaire des ressources

Par Mme Saadia Bobtoya  
Agent du projet REDD de l'UICN Ghana

Avec l'avènement du programme de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+), les pays ayant un riche potentiel en forêt comme le Ghana, qui a signé cette initiative, font face au défi de mettre en place les cadres institutionnels et politiques qui permettront de fournir un environnement favorable à la mise en œuvre de REDD+. Une préoccupation majeure, notamment pour la société civile, est d'assurer un engagement et une participation adéquate des communautés riveraines des forêts dans la prise de décision, ainsi que la reconnaissance/prise en compte de leurs droits et intérêts dans la conception et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de REDD+ au Ghana.

## REDD-plus au Ghana

La gouvernance du secteur forestier au Ghana est organisée avec le ministère des terres et des ressources naturelles (*The Ministry of Lands and Natural Resources (MLNR)*) en tant que structure gouvernementale et organe de prise de décision, tandis que la commission des forêts (*Forestry Commission (FC)*) est l'agence gouvernementale de régulation rattachée à ce ministère, en charge des questions forestières. Les questions liées à REDD+ sont directement gérées par un comité de pilotage national de REDD établi au sein de la Forestry Commission. Le processus de mise en place de REDD Ghana est relativement avancé. Le gouvernement conduit actuellement des études et des consultations dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD-plus. Le Ghana a atteint la phase de démarrage du processus de préparation et a été désigné pour bénéficier de l'appui du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale. Des fonds complémentaires sont aussi attendus du Programme d'Investissement Forestier pour lequel le Ghana a été sélectionné comme pays pilote. Suite à l'évolution du programme de REDD-plus tant au plan international que local, il apparaît évident que la réussite de la mise en œuvre de REDD-plus au Ghana, comme dans plusieurs autres pays en développement, repose grandement sur le niveau de synchronisation avec la promotion de bonnes pratiques de gouvernance forestière à tous les niveaux. Que ce soit une réforme politique et législative pour assurer une meilleure application des lois forestières, de la clarté en matière de droit sur les arbres et le carbone y compris l'équité entre genres, un partage des bénéfices plus équitable et plus effectif, une amélioration de la participation des acteurs locaux dans la prise de décision sur l'utilisation et la gestion des ressources forestières, tout cela est considéré comme extrêmement important dans la détermination de l'avenir de REDD-plus dans le pays.

L'approche et la contribution de l'UICN au programme de REDD-plus au Ghana ont énormément mis l'accent sur la promotion de mécanismes en faveur des pauvres qui renforcent la gouvernance forestière et les moyens de subsistance durables tels que les dialogues multi-acteurs et les processus participatifs, la réceptivité du genre, une communication et un partage d'informations effectifs à travers des ateliers de sensibilisation et des programmes à la radio locale, un partage équitable des bénéfices et l'identification des liens entre REDD+ et les moyens de subsistance.

## Aires de gestion communautaire des ressources (CREMAs)

Un concept qui a beaucoup d'intérêt au Ghana en tant qu'outil utile pour la promotion de la participation des communautés et l'appropriation des efforts de conservation et de gestion des forêts, particulièrement dans le cadre de REDD+, est le concept d'aires de gestion communautaire des ressources (CREMA). Il est envisagé que les CREMA, ainsi que les autres dispositions

destinées à soutenir les forêts communautaires pourraient être des mécanismes clé pouvant conduire à un contrôle et une participation locale aux initiatives REDD+, particulièrement dans les zones hors de la réserve puisqu'ils sont un **moyen efficace pour l'auto-mobilisation** et ont produit des résultats tangibles avec des activités qui pourraient être qualifiées pour REDD+, telles que les plantations d'arbres, la restauration des forêts et la diversification des arbres sur les terres agricoles.

Une CREMA est une zone géographiquement définie constituée de deux communautés ou plus qui se sont mises ensemble et ont convenu d'une gestion durable de leurs ressources en mettant en place un cadre juridique et constitutionnel qui guide le processus vers l'intégration de la gestion des ressources naturelles avec des systèmes de production déjà existants tels que la production agricole, l'élevage et l'agroforesterie entre autres. De cette manière, les communautés deviennent des gestionnaires actifs plutôt que des participants passifs à la gestion de leur environnement. Ils reçoivent l'autorité et la responsabilité de protéger et de gérer leurs ressources et les bénéfices obtenus tels que le contrôle de l'accès à la zone par les non-membres, des produits forestiers non-ligneux, une production agricole durable et des moyens de subsistance améliorés, des bénéfices écologiques, l'écotourisme, etc. Une caractéristique unique du concept CREMA est que contrairement aux autres efforts faits par le gouvernement pour impliquer les communautés dans la gestion des ressources naturelles et la conservation, ce concept implique une importante dévolution du pouvoir et de l'autorité de gestion aux communautés concernées. Cela est régi par un ensemble de principes détaillés dans une politique pour « la gestion communautaire de la faune et de la flore sauvages et la création d'aires de gestion communautaire des ressources (*Collaborative Community Based Wildlife Management and the Establishment of Community Resource Management Areas*) » préparé par la Wildlife Division en septembre 2000. Sur le plan institutionnel, la CREMA est une organisation communautaire bâtie sur des structures existantes de prise de décision communautaire, avec un organe exécutif et une constitution qui orientent les activités de la CREMA. La constitution est légitimée par un règlement d'Assemblée de District.

Il y a actuellement trente (30) CREMA au Ghana, dont la plupart a été initiée par le gouvernement en collaboration avec les communautés concernées. Parmi elles, 18 ont été inaugurées, 9 sont en cours d'être inaugurées, tandis que le processus d'approbation est en cours d'être initié pour les 3 restantes. Parmi ces CREMA, la Pebase/Sureso/Akyekyere dans le Wassa Amenfi West District de la Western Region se distingue à cause de son statut de seule CREMA dont la création a été initiée et conduite par la communauté. Le règlement intérieur de la CREMA Pebase/Sureso/Akyekyere a été formellement approuvé par l'Assemblée de District en décembre 2009 avec le lancement formel et l'installation de son Comité Exécutif en mars 2011, donnant ainsi mandat légal et autorité de gestion des ressources aux communautés.

Situé sur le site du projet « Stratégie des moyens de subsistance et des paysages (LLS) » et le projet en cours Pro-Poor REDD (PPR) de l'UICN, la CREMA Pebase/Sureso/Akyekyere est une institution locale clé ayant un intérêt pour l'UICN. L'organisation implique la CREMA ainsi que les communautés riveraines dans les activités de gestion durable des forêts et de renforcement des moyens de subsistance telles que l'éducation et la sensibilisation, les formations, les écoles de terrain des agriculteurs et d'autres activités de renforcement des capacités. En plus de cela, le projet PPR a créé une plateforme communautaire multi-acteurs REDD (CRMSP) constituée de membres de la direction de la CREMA pour fournir un cadre nécessaire de dialogue, de renforcement des capacités et de prise de décision sur les questions REDD/ les questions de gouvernance forestière au niveau communautaire.



Une section des autorités de la CREMA Pebase/Sureso/Akyekyere en réunion à Wassa Amenfi West District de la Western Region au Ghana © Bobtoya S. (2011)

Malgré l'important potentiel du concept CREMA en matière de gestion communautaire durable des ressources et la mise en œuvre de REDD+ au Ghana, la faiblesse des mécanismes actuels de régulation et les régimes de droit se sont avérés être des obstacles à une adoption réussie de ce concept, particulièrement du fait que les systèmes fonciers ont d'énormes implications pour l'équité et un partage effectif des bénéfices. Selon le cadre légal actuel, les droits fonciers et les droits aux arbres naturellement présents sont détenus en fidéicomis par l'Etat pour la nation, et les revenus sont distribués selon une formule constitutionnelle dans laquelle les revenus (net des charges de la Forestry Commission et de l'Office of the Administrator of Stool Lands) sont partagés entre les assemblées de district et les autorités traditionnelles. Cela ne motive pas les autres acteurs clés à la base tels que les propriétaires fonciers et les utilisateurs de la terre, particulièrement la population agricole qui détruirait plutôt les arbres ayant une valeur économique pour leur bois sur leurs terres plutôt que de risquer des dégâts collatéraux pour leurs cultures vivrières liées à l'exploitation du bois. Heureusement, d'importantes avancées ont été faites pour clarifier les droits de propriété des arbres plantés suite à un accord du gouvernement d'enregistrer les droits de propriété des arbres plantés en faveur des personnes et

des propriétaires terriens privés. Cela sera cependant bientôt renforcé par la législation afin de totalement sécuriser les droits de propriété des personnes qui plantent des arbres. Des questions liées aux considérations genre ont aussi été soulevées suite à l'existence de pratiques coutumières qui empêchent les femmes et les autres groupes vulnérables d'avoir accès aux ressources naturelles et de les contrôler. D'autres défis identifiés comprennent la rareté et la difficulté de sécurisation de la terre, le manque d'accès aux plants et autres logistiques, une faible capacité financière et technique, une faible disponibilité de l'information, de son accessibilité et de son utilisation entre autres.

Les leçons apprises au fil des années indiquent que pour que REDD+ ainsi que la gestion communautaire des ressources soient durables, d'importantes réformes institutionnelles, politiques et juridiques doivent être initiées pour prendre en compte les lacunes et insuffisances identifiées telles que la sécurisation du foncier et les droits sur les arbres, particulièrement dans **les zones hors-réserve, ainsi que des mécanismes plus efficaces de partage des bénéfices qui reconnaissent la contribution des propriétaires terriens et des agriculteurs**. La création de mécanismes et de processus multi-acteurs de participation et d'engagement est aussi essentielle pour susciter le soutien de la communauté et leur implication dans la prise de décisions. En plus, la disponibilité de l'information, son accessibilité et son utilisation doivent être améliorés afin de répondre aux besoins locaux de renforcement des capacités **tout en assurant la coordination** avec des programmes plus larges d'utilisation des terres et des programmes de développement d'autres secteurs.

## La Wildlife Conservation Society (WCS) et ses formations à la Lopé (Gabon)

En Afrique centrale, la Wildlife Conservation Society (WCS) est un partenaire technique des gouvernements des pays de cette région. Elle développe des connaissances, pratiques et outils pour la gestion des écosystèmes de cette région. Elle contribue également au renforcement des compétences à travers la transmission de ces connaissances et outils.

C'est ainsi que le Complexe Educatif Docteur Alphonse Mackanga Lissandzou (CEDAMM) a été construit par WCS et inauguré en 2006. Il est situé dans le parc national de la Lopé, au Gabon, et à proximité des concessions forestières. Les formations qui y sont dispensées sont donc au cœur des problématiques rencontrées sur le terrain. Le centre a pour mission d'apporter une meilleure connaissance des écosystèmes et des outils capables d'en assurer la pérennité par le renforcement des compétences. C'est au sein de ce

centre que s'effectuent les formations professionnelles continues ; il constitue également une base pour les activités d'éducation environnementale du parc national de la Lopé.

Les formations sont destinées à un public large et diversifié du secteur public (agents des ministères, des organismes des AP...), du secteur privé (professionnels de la conservation, compagnies forestières...), et de la société civile (communautés et associations locales, ONG nationales et internationales). Elles sont par ailleurs ouvertes à l'ensemble des pays de la sous-région.



Complexe Educatif Docteur Alphonse Makanga Missandzou, WCS Lopé. © S. Dirou

Les formations sont regroupées par thèmes qui sont les suivants :

- Outils de suivi de l'application de la loi
- Suivi écologique et conservation
- Techniques de terrain
- Gestion des ressources naturelles et développement local
- Gestion des aires protégées et projets de conservation
- Gestion des impacts environnementaux

Les informations relatives à l'inscription à l'une de ces formations ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site de la WCS-Gabon :

<http://wsc-gabon.org>

## Le prochain congrès mondial de la nature de l'UICN



IUCN  
WORLD  
CONSERVATION  
CONGRESS  
Jeju 2012

Le prochain congrès mondial de la nature de l'UICN se tiendra du 6 au 15 septembre 2012 à Jeju, en République de Corée. Le thème du Congrès est **Nature+**, qui fait référence à la résilience de la nature.

Des objectifs programmatiques et opérationnels ont été définis pour le Congrès. Par exemple, pour ce qui concerne les objectifs programmatiques il s'agira de :

- **« Tirer profit de l'influence stratégique potentielle du Congrès dans les domaines de la conservation de la biodiversité, du changement climatique, des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire et d'une économie plus verte ;**
- **Débattre de thèmes sélectionnés et trouver un consensus entre la communauté de la conservation et les acteurs qu'elle cherche à influencer (p. ex., le secteur privé, les praticiens du développement, de l'économie politique internationale, les ministères nationaux autres que ceux de l'environnement, etc.) ;**
- **Présenter de nouveaux concepts et faits établis sur le thème de la résilience du point de vue de ses liens avec une gamme de pratiques de conservation soutenant le bien-être humain ;**
- **Présenter les succès et les résultats de la conservation obtenus par l'Union dans la période intersessions écoulée. »**

Le Congrès sera composé comme tous les autres congrès d'un forum et exposition, et d'une assemblée générale des membres.

Des fora régionaux ont été organisés (ou restent à être organisés) dans le but de préparer les Membres, les Commissions et le Secrétariat au prochain congrès. Ainsi, ces fora ont inclus des consultations sur le programme IUCN 2013-2016, et les changements proposés quant à la gouvernance de l'IUCN, ainsi que des sessions de formation sur tous les aspects du Congrès (motions processus, accréditation, votes, etc.), ceci pour s'assurer que les Membres sont bien préparés à exercer leurs droits

Le forum régional pour l'Afrique de l'Ouest et central s'est tenu en juillet à Brazzaville.

Un appel à contributions a été lancé pour proposer une activité pour le Congrès jusqu'au 31 octobre 2011.

Plus d'informations sur :

<http://www.iucnworldconservationcongress.org/fr/>

## Les lignes directrices GL-10 et GL-15 désormais disponibles en français

Les lignes directrices de la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP) GL-10 « Lignes directrices pour la planification de la gestion des aires protégées » et GL-15 « Identification et analyse des lacunes des Zones clés de la biodiversité : cibles pour des systèmes complets

d'aires protégées » sont désormais disponibles en français.



Le premier document donne la méthodologie générale pour l'élaboration d'un plan de gestion d'une aire protégée. Il inclut des éléments sur : les définitions et concepts de base y compris celui relatif aux aires protégées et catégories de gestion, les exigences d'une planification réussie, le processus de planification de la gestion, l'implication des parties prenantes.

Le deuxième document concerne la nécessité d'identification et de priorisation des lacunes des Zones Clés de la Biodiversité (ZCB) afin d'une part d'évaluer dans quelle mesure les aires protégées préservent la biodiversité et, d'autre part, de savoir où se situent les priorités les plus urgentes pour étendre et renforcer les aires protégées existantes.

## L'état sauvage a-t-il encore du sens aujourd'hui ?

Par Thomas Rabeil

Dans un monde, où la main de l'homme est quasiment partout, en tant que professionnels de la Nature, nous sommes en droit de nous demander s'il n'est pas temps de reconsidérer le sens du terme vivre à l'état sauvage pour la grande faune terrestre notamment. Cette question a le mérite d'être universelle, car toute la Planète est aujourd'hui anthropisée et la distribution de la grande faune terrestre n'échappe pas à cette réalité. L'Homme que ce soit par des interventions directes comme la création d'aires protégées ou à travers des programmes de conservation, ou indirecte du fait de sa non présence à tel ou tel endroit, conditionne la distribution de la grande faune mammalienne terrestre sur l'ensemble du globe. Toutefois, on s'accorde à penser que certains espaces, considérés comme vierges ou peu anthropisés comme les aires protégées, constituent des endroits adéquats pour que la faune sauvage puisse s'épanouir, soit se reproduire sans qu'il y ait une intervention concrète de l'Homme. Or, le récent changement de statut de l'oryx d'Arabie (*Oryx leucoryx*), passé de : *En danger* à *Vulnérable*, a grandement attiré l'attention de certains naturalistes qui se demandent si les critères qui définissent le principe de l'état sauvage (*wild* en anglais) n'ont pas drastiquement évolué. Sans revenir sur les caractéristiques des différents statuts de la liste rouge de l'IUCN (<http://www.iucnredlist.org>), ce changement de catégorie dans ce sens constitue une première dans l'histoire de la conservation des antilopes dont les effectifs, dans leur ensemble, n'ont fait que chuter ces dernières décennies.

Ce changement s'explique en grande partie par la diminution constante des menaces envers l'espèce ainsi que l'augmentation notable des effectifs de population, si l'on exclue l'épisode de sécheresse entre 1998 et 2008 à Mahazat as Sayd en Arabie Saoudite et bien sûr le déclin brutal dans le sanctuaire de l'oryx arabe en Oman en raison du braconnage et des captures illégales. Cette augmentation est due à la réussite relative des programmes de réintroduction initiés à partir des années 1980 dans la Péninsule Arabe et l'on comprend aisément qu'il faille encourager ce genre d'initiatives tant les belles histoires sont peu nombreuses dans le monde de la conservation de la Nature. Toutefois, on est en mesure de se demander si les oryx d'Arabie issus de ces programmes de réintroduction, vivent véritablement à l'état sauvage. Etant donné les infrastructures existantes permettant aux animaux de s'abreuver et de s'alimenter dans des sites complètement clos pour certains ainsi que le contrôle de la reproduction qui est exercé afin d'augmenter le taux de succès et la diversité génétique du groupe, le terme état sauvage paraît mal employé pour ne pas dire erroné. Ces animaux, même ceux évoluant dans les plus grandes réserves clôturées, ne peuvent avoir des comportements caractéristiques des grandes antilopes à l'état sauvage, tels que les mouvements saisonniers, les migrations, les dispersions voire dans certains cas une augmentation notable des effectifs. D'autre part, le sanctuaire de l'oryx arabe en Oman n'est-il pas le premier site du patrimoine mondial avoir été en 2007 retiré de la liste, en raison d'une diminution de 90 % de l'aire protégée pour faciliter les prospections d'hydrocarbures (<http://whc.unesco.org/fr/actualites/362>) ?

Dans un ordre comparable, on peut encore se demander pourquoi l'oryx algazelle (*Oryx dammah* éteint à l'état sauvage) et l'addax (*Addax nasomaculatus* en danger critique d'extinction) n'ont pas changé de statuts ! Pourtant, il existe des effectifs de population importants en captivité dans les parcs zoologiques européens et américains ou les réserves privées dans la Péninsule Arabe et aux Etats-Unis, et les programmes de réintroduction mis en œuvre en Tunisie (Djebil, Senghar, Sidi Toui et Bou-Hedma) ou au Maroc (Souss- Massa) peuvent être considérés comme des succès d'un certain point de vue.

Il existe par conséquent des disparités pas toujours justifiées d'un point de vue scientifique concernant les statuts de certains grands mammifères terrestres au sein de la liste rouge de l'UICN. Cette dernière reste néanmoins un outil remarquable pour la conservation de la faune sauvage qui a permis de sensibiliser et d'informer l'opinion publique et les hautes sphères décisionnelles sur le sort de certaines espèces en voie de disparition. Ceci a généré le déblocage de fonds ayant permis de mettre en œuvre de programme de conservation et/ou de réintroduction d'espèces remarquables comme l'oryx d'Arabie, l'addax ou l'antilope saïga. Il est vrai que de nos jours la biologie de la conservation est une discipline qui compte plus d'échecs que de succès, d'où l'importance de communiquer et d'encourager les actions qui sont considérées comme des réussites aux yeux de la

communauté scientifique. Toutefois, cela ne constitue pas une raison suffisante pour dénaturer le sens des termes clés tels que « état sauvage » sur lesquels s'appuie tout le mode de pensée des naturalistes. Souhaitons que ces questions soient soulevées lors du prochain symposium sur la conservation des antilopes qui se tiendra à la Société Zoologique de Londres du 16 au 18 novembre 2011.

## Appel à candidature

1) Le PAPACO recherche un (ou de) consultant(s) pour effectuer **une étude de faisabilité sur la mise en place d'un programme de formation à distance (elearning) pour les professionnels des aires protégées en Afrique de l'Ouest.**

Les TDR sont téléchargeables sur le site internet du Papaco [www.papaco.org](http://www.papaco.org). Les propositions techniques et financières devront être envoyées, au plus tard le 31 janvier 2012, à l'adresse suivante : [souleymane.konate@iucn.org](mailto:souleymane.konate@iucn.org).

2) Le PAPACO recherche un formateur dans le cadre de la mise en place d'une formation sur les **impacts et les recours possibles vis-à-vis des les sociétés minières riveraines des aires protégées.**

Les TDR sont téléchargeables sur le site internet du Papaco [www.papaco.org](http://www.papaco.org). Les propositions techniques et financières doivent être envoyées à Beatrice Chataigner ([beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)) avant le 15 décembre 2011.

### ► La Lettre des APAO ◀

**Contacts :** [geoffroy.mauvais@iucn.org](mailto:geoffroy.mauvais@iucn.org)  
[bora.masumbuko@iucn.org](mailto:bora.masumbuko@iucn.org)  
[beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)  
[youssof.diedhiou@iucn.org](mailto:youssof.diedhiou@iucn.org)  
[lacina.kone@iucn.org](mailto:lacina.kone@iucn.org)  
[souleymane.konate@iucn.org](mailto:souleymane.konate@iucn.org)  
[thomas.bacha@iucn.org](mailto:thomas.bacha@iucn.org)



**UICN, Programme Afrique  
du Centre et de l'Ouest  
Aires protégées  
BP 1618,  
Ouagadougou 01  
BURKINA FASO**

**TEL: (226) 50 36 49 79**

**[www.papaco.org](http://www.papaco.org)**

*Les opinions exprimées dans cette lettre  
ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN*